

Subvention à l'association Coopération Maritime

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L712-3, R719-194 et suivants ;
 Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
 Vu la délibération n°30-2016 du conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président ;*

La chaire EPIQUE portée par la fondation participe au projet LINC BioMer qui a pour but de travailler sur la conception d'engins de pêche résistants et biodégradables en mer en fin de vie (de type cordage pour les chaluts). L'objectif est de développer de nouvelles formulations, à partir de matières plastiques biosourcées et biodégradables, dont la persistance et les impacts sur l'environnement seront réduits.

Le soutien de la Fondation UBS à l'association Coopération Maritime répond à la volonté d'encourager les échanges entre la chaire EPIQUE et les acteurs du milieu de la pêche et de soutenir les projets d'intérêt collectif, notamment dans le cadre de ce projet. L'objectif du projet est d'aboutir à la conception d'un engin de pêche biodégradable en mer, avec une durée de vie contrôlée et adaptée à la pêche professionnelle, tout en réduisant son impact sur l'environnement.

L'attribution de ce soutien financier a un caractère facultatif, précaire et unilatéral. Il permettra de contribuer à des activités présentant un caractère collectif sans contrepartie directe.

Montant 76 000€ versée en deux fois : 38 000€ au titre de l'année 2025 et 38 000€ au titre de l'année 2026.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la signature de la convention d'attribution, avec possibilité de délégation de signature, et le versement d'une subvention de 76 000€ à l'association Coopération Maritime dont 38 000€ au titre de l'année 2025 et 38 000€ au titre de l'année 2026.

Documents en annexe :

- Projet de convention d'attribution de financement

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	30	Pour : 22
Membres présents :	17	Contre : 0
Membres représentés :	7	Abstentions : 2

Visa du président, David MENIER
 Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 10 novembre 2025

